

MAIRIE DE TARTAS



PHOTO

**Dossier de candidature
« Bourse au Permis de conduire »**

Bénéficiaire

Nom:.....Epouse.....

Prénom :

Adresse :
40400 TARTAS

Habite TARTAS depuis :

Téléphone fixe : Portable :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :()

Situation familiale

☐ Célibataire :

☐ Marié :

Situation Sociale

1. Condition de logement :

☐ Autonome

☐ Chez les parents (préciser la composition de la famille

nombre d'adulte au foyer profession : M. Mme

nombre d'enfant au foyer : âge :

Quotient Familial :

☐ En foyer

Autres :

.....

MAIRIE DE TARTAS**2. Ressources :**

- ☐ Familiales
- ☐ Personnelles
- ☐ Conjoint
- ☐ Autres :

3. Situation scolaire :

- ☐ Lycéen
- ☐ Etudiant

Niveau d'études :

.....

4. Situation professionnelle :

- ☐ Salarié depuis : Quel type d'emploi :
- ☐ Demandeur d'emploi depuis :
- ☐ Apprentissage depuis :
- ☐ Formation professionnelle depuis :
- ☐ Sans emploi depuis :

Motif de la demande

- Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir **le permis de conduire**.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Candidature individuelle

- ☐ Oui ☐ Non

OU**Structure proposante**

- ☐ Association :

.....

- ☐ Service :

.....

Avis de la structure :

.....

.....

MAIRIE DE TARTAS**NOM de l'AUTO ECOLE sur TARTAS participant au projet.**.....
.....

40400 TARTAS

Propositions de contre partie (Action humanitaire ou sociale, ne pas être adhérent de cette association).....
.....
.....
.....
.....
.....**Informations complémentaires (que vous souhaitez donner)**.....
.....
.....
.....
.....**Documents à joindre obligatoirement**

• Les photocopies des pièces suivantes :

- ☐ Avis d'imposition et les 3 derniers bulletins de salaire
- ☐ Justificatif de toutes ressources
- ☐ Copie carte d'identité
- ☐ Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement
- ☐ Contrat de travail
- ☐ Une photo d'identité récente
- ☐ Attestation Quotient Familial de la CAF/MSA
- ☐ Attestation de Responsabilité Civile (de la personne ou de son représentant)
- ☐ Un devis établi par l'auto-école et relatif à l'inscription aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire

Remise du dossier : Mairie de TARTAS.-Service CCAS

Date de dépôt du dossier :

Le bénéficiaire,**Le Président du CCAS de la Ville de Tartas****Jean-François BROQUERES**

BOURSE AUX PERMIS DE CONDUIRE

Associations participantes sur la commune de TARTAS :

- L'Arbre à Pain (05 58 73 82 27)
- Protection Civile 40 - Section Tartas (05 58 73 35 45)
- Resto du Cœur (05 58 73 80 08)
- Secours Catholique (06 17 67 07 07)
- Centre Equestre Ous Pins (05 58 73 44 65)

Entre

La structure

domiciliée

.....

.....

Représentée par :

Contact tél :/...../...../...../.....

Contact e-mail :@.....

ci-après dénommé « la structure d'accueil »

Et

M, Mme

Né(e) le

Demeurant

.....

.....

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

L'avenir des Landes dépend de celui de sa jeunesse. Aussi, le Département des Landes s'est-il engagé, au-delà de ses compétences obligatoires, à conduire une politique ambitieuse en faveur des jeunes. Il investit plus de 50 M € par an pour l'éducation et la jeunesse et développe des dispositifs innovants pour lutter contre les inégalités et favoriser les initiatives des jeunes.

Dans ce cadre, depuis 2016, le Département a mis en place un dispositif d'aide au titre des parcours d'engagement permettant aux jeunes de 15 à 30 ans révolus résidant dans les Landes de bénéficier d'un soutien financier pour le passage du permis de conduire, l'obtention du diplôme du BAFA, du BAFA ou du BNSSA : l'octroi de cette aide étant conditionné à la réalisation d'un engagement citoyen.

En adossant l'aide à une contribution citoyenne, il s'agit de permettre aux jeunes de se projeter, d'éprouver ses appétences et de découvrir notamment la richesse et la vitalité du mouvement associatif landais dont les acteurs contribuent quotidiennement au bien vivre dans les Landes.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : OBJET

La présente convention entend régir la mise en place et l'exécution de l'engagement citoyen.

La mesure « Aides au parcours d'engagement citoyen » vise à proposer à un jeune la possibilité de s'engager dans une activité à dimension citoyenne en contrepartie d'une aide départementale destinée à participer au financement du passage du permis de conduire ou des diplômes du BAFA, BAFA ou BNSSA.

Article 2 : QUALITÉ DES PARTIES

La structure d'accueil devra être de nature associative, communale ou intercommunale.

Le bénéficiaire devra être âgé de 15 à 30 ans révolus, être domicilié dans le département des Landes ou justifier d'un domicile parental dans le département des Landes

Article 3 : LES ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire devra effectuer au moins 40 heures d'engagement citoyen sur une durée minimale de 2 mois jusqu'à 9 mois maximum.

L'engagement citoyen que le bénéficiaire effectuera aura été préalablement accepté par les services du Conseil départemental des Landes.

En cas de modification de l'engagement citoyen a posteriori de la validation par le Conseil départemental des Landes, le bénéficiaire s'expose au risque d'un rejet de dossier en cas d'inéligibilité.

L'engagement citoyen pourra s'effectuer au sein d'une structure associative, communale ou intercommunale, et aura une dimension sociale, solidaire, caritative, humanitaire, culturelle ou sportive.

Sont exclues :

- les missions relevant d'une formation ou d'un cursus scolaire,
- les missions relevant habituellement d'un emploi salarié (entretien ménager, espaces verts, aide à la restauration, travaux d'entretien : bricolage, peinture...)
- les missions effectuées dans le cadre d'une activité salariée
- les missions effectuées à titre personnel
- les missions effectuées dans le cadre des comités des fêtes

Le bénéficiaire s'engage à se conformer et à respecter les instructions et les recommandations qui lui seraient données par la structure d'accueil et devra s'y tenir. Il s'engage à observer toute discrétion sur les faits, éléments, documents ou situations qu'il serait amené à rencontrer.

La demande d'aide à l'engagement devra être déposée avant le passage de l'épreuve pratique du permis de conduire sur le site internet : <https://messervices.landes.fr/>

L'octroi de l'aide départementale ne sera effectif qu'après communication des éléments suivants :

- La fiche 2 : Attestation de fin de mission dûment complétée par la structure d'accueil
- Pour l'aide au permis : L'attestation de réussite du code de la route et une facture acquittée des premiers frais engagés établie par l'auto-école
- Pour l'aide au BAFA et BNSSA : L'attestation de fin de formation ou le diplôme obtenu

Article 4 : LES ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

La convention prend juridiquement effet à compter de l'accord de principe délivré par mail par les services du Conseil départemental au bénévole, et prend fin à l'échéance des obligations liées au financement du Département.

La structure d'accueil s'engage à accueillir le bénéficiaire pour une durée de 40 heures conformément au projet conjointement établi ci-après.

Indiquer le lieu d'accueil et les missions à confier dans le cadre de l'engagement citoyen :

RAPPEL : Aucun engagement citoyen ne pourra débuter sans l'accord préalable des services du Conseil Départemental

Date de début :

Date de fin :

Le(s) lieu(x) d'accueil et de présence :

.....
.....
.....

Missions confiées au bénéficiaire :

.....
.....
.....
.....
.....

Planning prévisionnel (indiquer les jours et les horaires de présence) :

--	--

À la fin de la période concernée, la structure d'accueil s'engage à remplir l'attestation de fin de mission du bénéficiaire (fiche 2).

La structure d'accueil déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

Article 5 : PROTECTION DU BÉNÉFICIAIRE

La structure d'accueil s'engage à fournir au bénéficiaire une protection physique (par exemple des équipements de sécurité éventuellement nécessaires à l'accomplissement de sa mission) ainsi que morale.

La structure d'accueil doit avoir souscrit une couverture d'assurance pour les dommages susceptibles de survenir lors de l'exécution de la présente convention.

Le bénéficiaire doit également être couvert par une police d'assurance responsabilité civile.

Le Département, en tant que tiers à la convention, ne peut être tenu pour responsable des dommages survenus lors de l'exécution de la présente convention.

Article 6 : DISPOSITION SPÉCIFIQUE

En cas de non-réussite à l'examen du code de la route dans l'année qui suit la notification de recevabilité du dossier, il est convenu que l'aide financière ne pourra être octroyée. Toutefois, une nouvelle demande pourra être effectuée, et le bénéfice de l'engagement citoyen accompli, conservé.

Article 7 : DISPOSITION GÉNÉRALE

Les signataires s'engagent à veiller au respect de la présente convention.

Pour faire valoir ce que de droit

Fait àle

Le bénéficiaire

[Nom, Prénom]

Le représentant légal de la structure d'accueil

[Nom, Prénom]

Signature

Signature et cachet obligatoires

➤ À remplir par le représentant de la structure d'accueil

Je, soussigné(e)

en qualité de

atteste que (nom et prénom du bénéficiaire)

a bien effectué la contribution citoyenne dans le cadres des aides au titre des « parcours d'engagement » au sein de la structure.

L'apport pour la structure de la contribution citoyenne du bénéficiaire :

.....

.....

.....

.....

➤ À remplir par le bénéficiaire

L'apport pour le bénéficiaire de la contribution citoyenne effectuée :

.....

.....

.....

.....

Avez-vous l'intention de poursuivre votre bénévolat ?

Oui ☐

Non ☐

pour faire valoir ce que de droit

Fait à le

Le bénéficiaire

[Nom, Prénom et signature]

Le représentant légal de la structure d'accueil

[Nom, Prénom, signature et cachet obligatoires]